

# Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 mars 2018

Date de convocation : 20/03/2018	Membres en exercice : 19
	Présents : 14

## Ordre du jour

1. Approbation procès-verbal (séance du 05/03/18)
2. Compte de gestion 2017
3. Compte administratif 2017
4. Restauration cathédrale : programme travaux 2018
5. Compte-rendu commission travaux
6. Projet Ecole de musique (Harmonie de la Save)
10. Questions diverses  
- Permanence « service Impôts »

**Présents :** MM COT, ANE, HAENER, GINESTET, DESPAX, PIMOUNET, PENSIVY, PELLIS, LABATUT Mmes BEYRIA, DELORT, CAILLE, VEGA, CAZERES.

**Absents/ Excusés :** MM BERIOL, BOUTINES, DAUBRIAC, Mmes JOURDAN, SANGIOVANNI.

**Pouvoirs :** (4) M Bériol à Mme Beyria, M Boutines à M Despax, Mme Jourdan à M Ginestet, Mme Sangiovanni à M Labatut.

M Michel PENSIVY a été nommé secrétaire de séance

### 1. Approbation procès-verbal de la séance du 05/03/2018

Le procès-verbal est adopté.

Votants	18	Pour	18	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

### 2. Compte de gestion 2017

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour 2017 par Mme Alabro, receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Votants	18	Pour	18	Contre	0	Blanc	0
---------	----	------	----	--------	---	-------	---

### 3. Compte administratif 2017

M le Maire informe le conseil que le compte administratif a été présenté en commission des finances le 7 mars. Il rappelle que le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes de la commune sur l'exercice budgétaire ; il traduit les réalisations effectivement menées tant en fonctionnement qu'en investissement.

Il donne la parole à M Haener pour la présentation détaillée.

M Haener présente le détail des sections fonctionnement et investissement.

## Fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Chap	Détail	Montant	Chap	Détail	Montant
o11	charges générales	501 031.84	o13	Atténuations charges	59 459.89
o12	Charges personnel	503 448.56	70	Produits services...	18 226.18
o14	FNGIR	48 719.00	73	Impôts, taxes	892 788.60
65	Autres charges/subventions	237 918.98	74	Dotations, participations	668 285.56
66	Frais financiers	100 283.40	75	Autres produits gest° courante	128 745.68
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	40.32
o22	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	43 389.19
o42	op ordre entre sections	115 045.14	o42	op ordre entre sections	76 210.25
o23	Virement vers Invest°		oo2	Excédent fonct° reporté	180 094
<b>TOTAL</b>		<b>1 506 446.92</b>	<b>TOTAL</b>		<b>2 072 239.67</b>

Eau /assainissement : augmentation de la consommation (double remplissage de la piscine suite aux travaux de réfection du bassin) et régularisation taxe assainissement.

Frais électricité : dépassement de 29 180 € lié à un problème de facturation, remboursement perçu (29 180 €) et figurant en recettes.

M Despax estime qu'avec le remplacement des lampes par des Led, cette dépense devrait baisser.

M Pensivy explique les composantes des factures : la part fixe de l'abonnement et la part variable (consommation et taxes). Il convient d'analyser par points de livraison.

M Haener répond que l'analyse par points de livraison fait ressortir une baisse de la consommation au niveau de l'éclairage public. Par contre, on constate une hausse conséquente de la consommation au niveau de la salle polyvalente et stade. Il demande aux associations de faire un effort en n'allumant pas l'éclairage du stade sans nécessité.

M Cot ajoute que l'on devrait voir rapidement la diminution de consommation d'ici 4 à 6 mois du fait du changement des lampes de l'éclairage public.

Frais d'assurances : l'augmentation correspond au changement d'échéance suite à renégociation des contrats (paiement de 6 mois de la prime 2018)

L'excédent de fonctionnement sur l'exercice est de 385 698.75 €

### Investissement

DEPENSES			RECETTES		
Chap	Détail	Montant	Chap	Détail	Montant
16	Emprunts et dettes	254 319.04	10	Fctva/taxe aménagt	67 081.44
			1068	Excédent fonct° affecté	447 927.24
10	Remb TLE	25 124.00			
20	Etudes	11 976.65	13	Subventions	254 217.20
204	Subv équipement versées	23559.59	458	Opérat° compte de tiers	27 127.55
21	Travaux	683 920.67	16	Emprunts	311 000.00
458	Opérat° compte tiers (PUP)	540.00	16	Cautions loyers	1 826.00
			21		19 194.00
o40	op ordre entre sections	76 210.25	o40	op ordre entre sections	115 045.14
o41	Opérations patrimoniales	25 347.52	o41	Opérations patrimoniales	25 347.52
oo1	Déficit invt reporté	247 114	o21	Virement sect° de fonct°	
<b>TOTAL</b>		<b>1 348 111.72</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 268 766.09</b>

Endettement : la dette s'élève au 1<sup>er</sup> janvier à 2 427 617€ (compris les 2 prêts réalisés 2017 pour l'opération Réhabilitation de l'ancien couvent des Capucins 261 000€ prêt à taux 0% et 50 000€ prêt PLUS 1.35 %)

M le Maire présente la synthèse du résultat 2017 et son affectation.

Excédent de fonctionnement 2017 :	385 698.75 €
Excédent reporté :	180 094.21 €
Excédent de fonctionnement total :	565 792.96 €
Déficit d'investissement :	79 345.87 €
Solde des restes à réaliser :	- 132 792.00 €
Soit un besoin de financement de :	212 137.87 €

#### Affectation du résultat 2017

Affectation en réserves (1068) en investissement :	212 137.87€
Report en fonctionnement (002) excédent :	353 655.09€

#### Synthèse par M COT :

«Avec un excédent global de fonctionnement de 565 792€, le compte administratif 2017 est satisfaisant. Une attention particulière sera portée au niveau des dépenses de fonctionnement ; il conviendra d'engager une politique en terme d'économies notamment sur des postes très importants comme les frais d'électricité. Les charges de personnels ont été contenues ( 34 % des dépenses de fonctionnement ). Elles représentent 223 € /hab pour notre commune (en-deça de la moyenne des commune de la même state qui se situe aux alentours de 262€/hab)

Les charges financières sont aussi en nette diminution de l'ordre de moins 10 %. Globalement, les charges de fonctionnement sont contenues tout en y intégrant les nouvelles dépenses telles les frais d'instruction de l'urbanisme ( 10 000 à 13 000€/an)

Concernant les recettes de fonctionnement, elles se sont accrues par rapport à 2016 ( +5,6% pour un montant de 1 892 145€) : 47% proviennent de la ressource fiscale, 37 % des dotations et Participations. La DGF a baissé en cumulé depuis fin 2013 de moins 158 646 €. Celle-ci étant en constante diminution et s'inscrit dans le plan d'économie annoncé par le l'Etat. Cette année la perte est de 150 00€ par rapport à 2016 malgré une population DGF qui a augmenté. Toutefois cette baisse est en partie compensée par la dotation solidarité rurale (+13%).

Ressources issues des loyers : 128 000€, recettes à développer en continuant de rénover des appartements à la location.

Poursuivre les investissements est la priorité absolue. Les investissements conséquents comme la rénovation de la piscine, la réhabilitation de l'ancien couvent des capucins, la rénovation de l'éclairage public, la restauration de la cathédrale sont autant de projets qui amélioreront considérablement l'attractivité de notre commune.

Il rappelle les taux globaux de subventions obtenues :

Rénovation du bassin de la piscine 65% (hors avenant) 58% avec travaux supplémentaires

Cathédrale 58% , Eclairage public 63%

Cette année, le recours à l'emprunt s'est élevé à 311 000€

La dette est passée de 3 033 000 € (mars 2014) à 2427 617€ au 31/12/2017. L'endettement par habitant s'est réduit pour passer simultanément de 1387€ en 2014 à 1117€ en 2016 et à 1110€ en 2017.

La Caf brute et nette, même si elles diminuent, restent tout à fait confortables .La trésorerie s'est nettement améliorée. »

M le Maire quitte la salle et Mme DELORT soumet au vote le compte administratif 2017, conforme au compte de gestion établi par le percepteur.

Vote Approbation du compte administratif 2017 :

Votants	17	Pour	15	Contre	0	Blanc	2
---------	----	------	----	--------	---	-------	---

#### **4. Restauration cathédrale : programme travaux 2018**

M le Maire présente au conseil la phase des travaux campagne 2018 de restauration de la cathédrale :

- Restauration de 4 chapelles (« Agonie », « Sacré-cœur », « Ste Germaine Pibrac », « St-Jean-Baptiste ») Travaux : piquage et réfection des enduits, restauration des retables et autels, réfection des lambris, peintures.

L'estimatif des travaux, établi par M Pierre CADOT, architecte du patrimoine, s'élève à 84 979.90€ HT (travaux 77 254.45€ht, Maîtrise d'œuvre 7 725.45 €ht).

Il propose la réalisation de ces travaux et de constituer le dossier de demande de subvention auprès de la Drac (aide à hauteur de 40%)

le conseil municipal décide :

- de réaliser la phase des travaux (programme 2018) de restauration de la cathédrale :
- l'approbation de l'estimatif des travaux de 84 979.90€ HT,
- de solliciter les aides financières auprès de la DRAC et du Conseil Régional

Votants	19	Pour	19	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

M Despax demande de prévoir :

- la réfection des inscriptions des noms sur la plaque commémorative située à l'intérieur,
- la fermeture des trous d'échafaudages sur les murs extérieurs avec des carreaux de couleur pour éviter les pigeons d'y nicher (fait à l'abbaye Ste Marie du Désert)

#### **5. Compte-rendu commission travaux**

Présentation par M Bernard ANE

- Remplacement de matériel (atelier) : 1 perforateur burineur, 1 meuleuse, 1 perceuse (1700 €)

Accord du conseil.

- Achat véhicule polybenne (remplacement du véhicule hors service)

Suite aux propositions reçues pour l'achat d'un véhicule d'occasion (entre 25 000€ et 28 000€ ht) et compte tenu du prix d'un véhicule neuf (35 000€ ht environ), la commission a proposé d'affiner la recherche en véhicule neuf pour se diriger éventuellement vers ce type d'achat.

- Menuiseries :

### Salle polyvalente :

Châssis vestiaires douches du stade

3 devis

AREXIS (non teinté)	9 623.23 €	HT
ANE Nathalie	9 766.00 €	HT
RIEU	9 770.00 €	HT
Devis RIEU retenu		

Porte accès vestiaire handball + WC

Devis ANE Nathalie : 3.436 € HT (retenu)

### Mairie : portes extérieures

Devis Entreprise ANE Nathalie (retenus)

Porte accès ascenseur 2035 € HT

Porte accès WC : 1988 € HT

### Locaux handball – route de Toulouse :

Chiffrage pour remplacement des menuiseries en alu, pour 2 bâtiments : 22.500 € HT  
Une réflexion globale sera menée.

- Maison rue du 19 mars 62

Les travaux de réfection de la toiture sont terminés

Les autres travaux (isolation, menuiseries, électricité) sont en cours de chiffrage par Cédric Pimounet.

- Maison des Associations

Les travaux de réfection toiture vont débiter.

- Faisabilité Rond point RD 626/ZA Pouche

M Cot rappelle qu'il avait saisi les services de la Mission Ingénierie des territoires du Département pour cette étude. Une 1<sup>ère</sup> réunion s'est déroulée à Lombez le 22 mars 2017. Le dossier de faisabilité a été remis lors d'une 2<sup>ème</sup> réunion en novembre dernier.

M Cot présente au conseil le rendu de cette étude à l'aide du document support.

### Objectifs du projet :

-sécurisation (diminution vitesse et fluidité de la circulation sur RD)

-faciliter l'accès de la zone d'activités et développer son attractivité

-prise en compte de la future zone d'habitat à urbaniser

### Aspects juridiques :

Le carrefour étant situé hors agglomération, les voies concernées sont : route départementale, voie intercommunautaire et une voie lotissement privé. La Communauté de communes est en capacité d'assurer la maîtrise d'ouvrage compte tenu de sa compétence voirie hors agglomération. Le lotisseur peut être mis à contribution. Le Département peut accompagner le maître d'ouvrage pour la réalisation du diagnostic et le lancement de la démarche

### Aspects administratifs et techniques

Le projet ne semble pas assujéti à la loi sur l'eau. Cet aménagement permettra de fluidifier les trafics, de créer une porte d'entrée de la zone urbaine et commerciale et d'assurer la sécurité des usagers. Des acquisitions foncières devront être réalisées.

Concernant les financements, ce projet est éligible aux aides de l'Etat (Detr), du Département (amendes de police) et de la Région. Possibilité de mettre en œuvre un PUP.

La perspective de réalisation du projet est de 2 à 3 ans.

Une étude de vitesse moyenne a été réalisée. Ce projet devra respecter la réglementation pour ce type d'ouvrage en zone urbaine et notamment de visibilité.

2 variantes d'aménagement peuvent être proposées :

- Variante 1 : giratoire déporté ( coût prévisionnel 450 000€ HT)
- Variante 2 : giratoire axé sur RD 626 avec déplacement des panneaux d'agglomération pour limitation de la vitesse à 50kmh (coût prévisionnel 350 000€HT)

M Cot indique que ce projet peut être porté par la communauté de communes. Il y aurait une participation de la commune avec un fonds de concours.

La commission « travaux » a opté pour la variante 2.

M Despax estime que le 2<sup>ème</sup> projet entraîne peu de nouvelles acquisitions foncières et son intérêt est le maintien de l'actuelle entrée de la zone. Le déplacement du panneau d'agglomération va dans le sens du souhait des habitants du lotissement Canteloup qui demandent le ralentissement des véhicules dans ce secteur.

M Labatut rappelle, qu'effectivement la vitesse était limitée à 70Km/h et qu'il avait déjà évoqué ce sujet : ce projet sécurisera cette zone.

M Despax rappelle que ce giratoire devait être créé lors de la réalisation de la zone d'activité. Pour des raisons financières, il a été reporté.

M Cot propose de retenir la variante 2 et demande au conseil de se prononcer sur le principe d'aménagement de cette zone.

Le conseil donne son accord de principe pour la réalisation d'une étude de faisabilité du giratoire d'accès à la zone d'activités de la Pouche au droit de la RD 626

M Despax confirme son accord sur le projet. Par contre, il regrette que ce soit proposé maintenant alors que la zone à urbaniser va s'ouvrir Rte de Montadet et que le giratoire ne servira pas à une zone qui a peu de chance d'être urbanisée dans les 10 ans qui viennent.

M Cot répond qu'il ne souhaite pas pénaliser la zone d'activités. Actuellement des aides (contrat de ruralité) peuvent aider ce type de projet.

M Pensivy estime qu'il convient d'inclure le plan de circulation de la zone et notamment la circulation de l'Ave du Dr Raynaud.

M Cot demande au conseil l'accord pour solliciter la communauté de communes.

Le conseil donne son accord de principe pour solliciter la communauté de communes du Savès afin que celle-ci inscrive la réalisation de cette étude.

M Despax : « Dans le cas où la communauté de communes réaliserait un giratoire à l'entrée de la zone artisanale à Samatan, les Lombéziens vont se demander pourquoi on ne réalise pas un giratoire à l'entrée de Lombez, Rte de toulouse »

M Cot répond qu'il a demandé au service Ingénierie du Département la réalisation d'une pré-étude à ce sujet.

Mme Delort ajoute que la zone du carrefour de la Pouche est également dangereuse.

M Labatut ajoute que, sans la réalisation d'un giratoire, l'urbanisation du secteur en face la zone d'activités ne sera pas possible.

## **6. Projet Ecole de musique (Harmonie de la Save)**

M Ginestet expose à l'assemblée le projet présenté par l'Ecole de musique :

- Réaliser des travaux de réfection des peintures de la salle de répétition et du hall situés dans les locaux de l'ancien évêché.

Les travaux seront réalisés bénévolement par les membres des associations « Harmonie de la Save » et « Acacia ». Ils sollicitent la commune pour la fourniture des matériaux (peinture et enduit) ; cette dépense s'élèverait aux alentours de 500 à 700 €.

Le conseil donne son accord.

## **10. Questions diverses**

### **- Permanence « service Impôts »**

M Cot et Mme Beyria donnent le compte-rendu de leur entrevue avec Mme Signoret, administratrice des Finances publiques concernant la demande de permanences du service des impôts sur la commune.

La demande porte sur des permanences pour :

- les particuliers (2 fois/mois) : paiement des impôts....
- les collectivités : versement liés aux régies de recettes

2 permanences sont d'ores et déjà fixées pour la campagne déclarative « impôts sur les revenus » : les 3 et 15 mai matin.

### **- Transport : liaison Lombez-samatan /L'isle-Jourdain**

M Cot donne le compte-rendu de la réunion sollicitée auprès de la Région pour l'étude d'une liaison entre Lombez/samatan et L'Isle-Jourdain.

La demande va être mise à l'étude ; un rapport sera adressé.

\*\*\*

M Despax fait part à M le Maire que la limitation de la vitesse à 80Km/h risque de pénaliser l'accès à nos zones d'activités.

M Cot répond qu'il a été décidé au sein de la commission départementale des routes de déposer un amendement pour exclure les routes départementales comportant une signalétique au sol séparative.

\*\*\*

M Despax interroge M Cot suite à la lettre de satisfaction adressée par l'association 123 Soleil au

sujet de leur installation dans les locaux de l'ancienne trésorerie : « leur installation y sera-t-elle définitive ? »

M Cot répond qu'elle est temporaire. Il convient de réfléchir au devenir et à l'utilisation de ces locaux.

Mme Beyria précise, qu'effectivement, ces locaux leur conviennent mieux que la salle de la Ramondère. Toutefois, les locaux situés à l'ancien couvent des Capucins seront plus fonctionnels.

\*\*\*

M Despax fait part de l'information concernant la disparition d'un tiers de la population des oiseaux en 15 ans. Il pense qu'afin d'améliorer cette situation, il convient de conserver des zones protégées, de restaurer celles qui se sont dégradées. Le Département étant engagé dans cette démarche, il pense qu'une réflexion est à avoir sur les 10 ans qui viennent pour la préservation de ces zones (haies à replanter...) ; la commune doit montrer sa volonté politique de protection de la biodiversité.

Mme Vega indique que la haie qui sera replantée au niveau du local du hand-ball permettra de recréer un habitat favorable aux espèces d'oiseaux locales.

M Cot répond que dans le cadre du PLU, il convient de recenser ces zones (trame verte). Un partenariat avec les particuliers pourrait être développé. La commune se doit de montrer l'exemple dans ce domaine et de mener ces actions de protection.

M Pensivy pense également que la commune doit donner l'exemple. Il convient de réhabiliter les chemins ruraux comme cela est prévu. Il y a aussi le problème de sensibilisation car la population n'est pas toujours au courant du désordre écologique (exemple de la disparition de la tourterelle des bois)

M Cot est d'accord sur le fait de travailler sur la sensibilisation de la population.

La séance est levée à 23 h 15